



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

SEGRE EN ANJOU BLEU, le 17 DEC 2020

Dossier suivi par

Pôle : Qualité de l'eau et gestion quantitative
Nos réf : GG/RT/CB 2020- 326

Monsieur le Commissaire enquêteur
Préfecture de Maine et Loire
Place Michel Debré
49000 ANGERS

Transmission par voie électronique à :
pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr

Objet : avis dossier autorisation unique - ICPE plan d'épandage de la Sté Métabio énergies - Ombree d'Anjou

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les membres du bureau du Syndicat du Bassin de l'Oudon ont pris connaissance de l'enquête publique en cours sur le dossier cité en objet. Ils s'appuient sur l'avis de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon qui avait exprimé les réserves suivantes :

- Présenter l'analyse de compatibilité avec les dispositions et les règles du S.A.G.E.,
- Rectifier la rédaction dans le dossier et l'analyse qui est faite, car le fait que les épandages soient réalisés entre mars et septembre n'écarte pas le risque de lessivage, et il reste nécessaire que les agriculteurs raisonnent leurs épandages en fonction des conditions climatiques (exemple de la crue du mois de juin 2018).

Ils constatent que le mémoire en réponse daté du mois d'avril 2020 apporte une analyse de compatibilité, qui reste très partielle, avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon. L'avis reste donc réservé.

Ce mémoire apporte également des garanties quant à la prise en compte des risques de lessivage à l'année et au raisonnement des épandages. Les membres du bureau demandent la mise en place d'une commission locale d'information et de sécurité. Ils souhaitent que le Syndicat du Bassin de l'Oudon y soit associé afin d'avoir un regard sur le bilan annuel de la mise en œuvre du dossier d'autorisation, et notamment sur les épandages et analyses.

Je vous remercie pour votre attention et,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
M. Gilles GRIMAUD



Le Syndicat intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Oudon. Ses membres sont :
Les communautés de communes de : Anjou Bleu Communauté, Châteaubriant-Derval, Pays de Craon, Vallées du Haut Anjou, La Roche aux Fées ; Les communautés d'agglomération de Laval et de Vitré ; La commune de Peuton ; Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du centre ouest Mayennais